



Circuit des Bois à Margueron



Randonnée n°287612

Une randonnée proposée par Office de Tourisme du Pays Foyen

Margueron est une petite commune où l'empreinte rurale reste très vivace. Les cultures et les bois dominent le paysage et la vigne trouve ici une place de choix. Les bois constituent des passages privilégiés pour se ressourcer, observer la part de nature qui subsiste encore, et s'évader du quotidien. Le parcours proposé offre ainsi des paysages variés au caractère rural et authentique. Ces caractères se retrouvent dans la petite église de Margueron typique de la région avec son clocher-mur.

Durée :	1h45	Difficulté :	Facile
Distance :	5.54km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	50m	Activité :	A pied
Dénivelé négatif :	50m		
Point haut :	137m	Commune :	Margueron (33220)
Point bas :	87m		

Description

Parking face à la mairie.

(D/A) Prendre à droite de ces bâtiments et descendre par le parc.

(1) Arrivé en bas, sur la petite route, tournez à droite vers l'église. Cette église est typique des églises rurales de la région avec son clocher-mur. Contournez-la par la droite, puis à la route départementale 708, tournez à gauche. Longez la route sur 300m environ en restant bien sur le bas côté et en évitant au maximum de marcher sur la chaussée. Obliquez à droite dans la tournée de vignes puis prenez le chemin sur votre gauche entre les vignes.

Continuez dans les bois puis virez à gauche à un croisement. Sortez du bois et poursuivez dans les vignes jusqu'à la route départementale 708.

(2) Traversez-la et prenez ensuite la petite route légèrement sur votre droite ; celle-ci se transforme très vite en chemin de terre qui traverse les bois.

(3) À la sortie des bois, prenez tout de suite sur votre gauche le chemin qui circule entre les vignes et les bois. Arrivé dans les bois, continuez tout droit. Passez ensuite dans les champs jusqu'à la D708 E3.

(4) Traversez la route et prenez ensuite en face le chemin qui passe dans un champ. Continuez tout droit au premier carrefour, puis faites de même au deuxième, direction les Ferchaux et les Mondins.

(5) Au niveau d'un pont, prenez le chemin rural sur votre gauche. Traversez le passage boisé et tournez tout de suite sur votre gauche. Longez ensuite le fossé sans jamais le traverser en restant sur le chemin qui serpente au milieu des vignes. Arrivé presque au bout, ce chemin forme un angle droit sur la droite et remonte vers une route.

(6) Arrivé en haut du chemin, tournez à gauche sur la route D235. Continuez jusqu'au croisement avec la D708. Traversez et prenez le chemin à droite qui rejoint la mairie **(D/A)**.

Informations pratiques

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-circuit-des-bois-a-margueron/>

En savoir plus : Office de Tourisme du Pays Foyen - 102 rue de la République 33220 Sainte Foy la Grande

Tel : 0557460300 - Email : tourisme@paysfoyen.fr - Site internet : <http://www.tourisme-dordogne-paysfoyen.com/>

Points de passages

- D/A Parking face à la mairie**
N 44.763386° / E 0.253062° - alt. 117m - km 0
- 1 Route à droite vers l'église**
N 44.761162° / E 0.253096° - alt. 110m - km 0.26
- 2 Traversée de la D708**
N 44.752945° / E 0.244717° - alt. 127m - km 1.86
- 3 A gauche à la sortie du bois**
N 44.750561° / E 0.253268° - alt. 127m - km 2.61
- 4 Traversée de la D708 E3**
N 44.75758° / E 0.257623° - alt. 94m - km 3.49
- 5 A gauche au pont**
N 44.762428° / E 0.262249° - alt. 88m - km 4.19
- 6 Jonction D235**
N 44.766289° / E 0.253629° - alt. 116m - km 5.16
- D/A Parking face à la mairie.**
N 44.76334° / E 0.252993° - alt. 118m - km 5.54



LA CHARTE

du *visorandonneur*

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.